

Lors de sa venue à Brest, le 18 décembre, le premier ministre Manuel Valls annonçait qu'une nouvelle convention avec les écoles Diwan venait d'être conclue avec le ministère de l'Education nationale... A la bonne heure ! Après des mois d'efforts pour sortir l'administration scolaire de son mutisme, il faut croire qu'une visite gouvernementale a contribué à cette avancée qui – s'en étonnera-t-on ? – n'apporte qu'une réponse incomplète aux enjeux de développement de Diwan et de la langue bretonne.

Que prévoit donc ce document de deux pages, signé avec les académies de Rennes et de Nantes ? A partir du moment où une nouvelle école scolarisera suffisamment d'élèves, celle-ci pourra être contractualisée 18 mois après sa création au lieu des cinq ans actuels. La contractualisation implique la prise en charge par l'Etat du salaire de l'enseignant et l'obligation partielle pour les communes de contribuer financièrement aux frais de scolarité des élèves. Par exemple les nouvelles écoles créées les trois dernières années comme Bourbriac, Landivisiau et Fougères pourront être contractualisées en septembre 2015 et l'Etat prendra à sa charge les salaires de ces trois enseignants. La nouvelle convention va donc faciliter l'ouverture de nouvelles écoles. La mention dans un document signé par l'Etat des « spécificités du modèle pédagogique » de Diwan, mentionné comme un réseau d'enseignement immersif, est un second aspect positif. Si on n'en est pas encore à la reconnaissance officielle de l'immersion, cette diplomatie périphrase met le doigt sur la spécificité de nos écoles, une spécificité dont les bénéfices sont largement reconnus.

Pour autant, cette convention résout-elle toutes les difficultés, notamment financières, de Diwan ? Tient-elle compte de l'ensemble des conditions de notre développement ? Pour y répondre, il faut rappeler que Diwan est un réseau d'enseignement associatif et immersif en langue bretonne constitué de 51 établissements, écoles, collèges et lycée. La croissance actuelle de nos effectifs est en moyenne de quatre pourcents, soit une centaine d'enfants supplémentaires chaque année. Notre développement ne tient pas uniquement à l'ouverture d'écoles, nous n'en avons ouvert aucune cette année. Il est fondamental que l'Education nationale en tienne compte et mette en place les postes d'enseignants nécessaires.

Or, au vu des effectifs annoncés pour la rentrée prochaine, nous constatons que le rectorat ignore cette croissance, ne met pas en place les postes afférents, allant jusqu'à en supprimer là où les effectifs sont pourtant suffisants ! Nous signons une convention en décembre pour apprendre en janvier que le rectorat fait fi de la croissance des effectifs en supprimant des postes existant pour pourvoir les postes créés par cette même convention ! Quel est ce marché de dupes ? Depuis décembre 2013, le Pacte d'avenir de la Bretagne ne prévoit-il pas de développer l'enseignement bilingue ? Depuis près de 40 ans, les écoles Diwan ne forment-elles pas des locuteurs bilingues, également compétents en breton et en français ?

La convention allait pourtant dans le bon sens. Mais quand l'académie l'applique, tout en refusant de tenir compte du développement de nos effectifs, quand elle ferme des postes dans nos écoles, elle nous trompe. Combien de temps encore l'Etat s'obstinera à méconnaître l'enseignement bilingue immersif de Diwan ? À ignorer que nos écoles et nos établissements sont laïcs, gratuits et ouverts à tous ? Ce sont nos principes fondamentaux. Ils n'ont rien d'anodin au moment où la laïcité se fige en un laïcisme qui confond égalité et uniformité.

Rien d'anodin, 22 ans après la signature de la Charte européenne des langues régionales toujours pas ratifiée. Rien d'anodin quand tous les amendements, tous les projets de lois relatifs aux langues régionales sont rejetés les uns après les autres. 2015 ! Il est temps que le gouvernement et les parlementaires reconnaissent les langues régionales, qu'ils prennent les dispositions juridiques et financières qui assureront leur transmission et leur développement.